



**ACADÉMIE  
DE REIMS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Dialogue Social**

2021-2022-68//IA

Affaire suivie par :

Isabelle AVIGLIANO

Tél : 03 26 05 69 01

Mél : [dialoguesocial@ac-reims.fr](mailto:dialoguesocial@ac-reims.fr)

1, rue Navier

51082 Reims Cedex

**Rectorat  
Direction des ressources humaines**

Reims, le 13 décembre 2021

Monsieur le secrétaire académique,

Par courriel reçu le 26 novembre 2021, vous me demandez des précisions concernant le versement du CIA pour l'année civile 2021.

Je vous confirme que le CIA sera versé aux agents dont l'engagement professionnel durant l'année scolaire 2020-2021 a été attesté lors de l'entretien professionnel annuel.

Pour les personnels administratifs, l'académie reconduit les montants fixés l'année précédente, à savoir :

- 150 € pour les personnels administratifs de catégorie C
- 250 € pour les personnels administratifs de catégorie B
- 500 € pour les personnels administratifs de catégorie A
- 400 € pour les agents contractuels de catégorie C
- 300 € pour les contractuels de catégorie B et A

Ces indemnités seront versées sur la paie de décembre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le recteur et par délégation  
La secrétaire générale d'académie,

  
Sandrine CONNAN